



AVIS PUBLIC

INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE PPCMOI – Montée Victor-Nymark, lot 5 296 996

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire portant sur le second projet de résolution concernant une demande faite en vertu du *Règlement 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard **le 1^{er} juillet 2025**.

Un projet intégré de 70 unités de logement sur un terrain d'une superficie de 24 785,9 mètres carrés qui a été approuvé par la résolution 2025-02-068.

Toutefois, un ajout à la résolution concerne l'objet suivant :

- d'ajouter l'usage de location en court séjour pour les usages h4 « Habitation multifamiliale » et h3 « Habitation trifamiliale et quadrifamiliale »

Le lot visé au plan suivant est situé dans la zone HT 330 :



L'immeuble est dans la zone concernée : HT 330

Les zones contiguës à la zone de l'immeuble sont : HT 328, HT 329, HT 331, HT 332 HT 338, RI 339 et RI 340 ;



AVIS PUBLIC

INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE PPCMOI – Montée Victor-Nymark, lot 5 296 996

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE

Le projet de résolution dont l'objet est décrit ci-haut peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin que cette résolution soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition du projet qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la greffière au plus tard le **1^{er} juillet 2025** à 16 h 45;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville au 1, place de la Mairie, aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de résolution ainsi que le plan de zonage identifiant l'immeuble visé peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville ou, sur rendez-vous, au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville au 1, place de la Mairie, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 juin 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA